

# Observations & Conclusions

## TGI de PRIVAS le 5 décembre 2012

Scott REISS

### Tableau Récapitulatif des Principaux Éléments à Décharge \*

Depuis des années durant la conduite répréhensible de M<sup>me</sup> UCCELLATORE Catherine, la mère de Rose REISS, se caractérise, à la fois, par un **mépris de la Loi** et, en même temps, par une **instrumentalisation de la Justice** à des fins personnelles. En s'appuyant sur de faux témoignages, elle dépose des plaintes infondées et abusives, animée par la haine, par la jalousie, et afin d'offusquer ses propres violations du Code Civil et du Code Pénal. La **crédibilité** de M<sup>me</sup> UCCELLATORE, sur laquelle repose la présente procédure correctionnelle, est de ce fait **réduite à néant**. L'accusation étant fautive, il n'y a pas lieu de poursuivre l'action publique.

Argument	Remarques	Côte
Précédente fausse accusation d'inceste	• <i>En 2005 M<sup>me</sup> UCCELLATORE accuse son frère, qui est acquitté. Selon la décision du Juge : « Attendu par ailleurs que le contexte familial est difficile, que les tensions et les jalousies sont perceptibles ».</i>	D110
Rappel à la Loi (28 octobre 2010) pour Non-Représentation d'Enfant	• <b>Pendant 21 jours en juillet 2010 M<sup>me</sup> UCCELLATORE soustrait Rose à son père et à ses grand-parents venus la voir depuis l'étranger. Prétendant la peur d'un enlèvement, elle feint d'ignorer l'Opposition à Sortie du Territoire de Rose.</b>	D025
Témoignages contradictoires au sujet des prétendus symptômes de Rose	• <b>Le 19 octobre 2011 M<sup>me</sup> UCCELLATORE contredit sous serment sa version des prétendus faits du 23 septembre 2010 : « Rose n'est pas traumatisée. »</b>	D100 et D003
Faux témoignage au sujet du changement d'école de Rose	• <b>En mai 2012 M<sup>me</sup> UCCELLATORE viole l'autorité parentale de M. REISS, prétendant qu'il en est « au courant », alors qu'elle a fait inscrire Rose à l'École Catholique (effectif au 7 mai) avant même de la faire radier de l'École Publique (effectif au 11 mai).</b>	D124 et D130
<a href="#">Aliénation parentale et antisémitisme</a>	• <b>M<sup>me</sup> UCCELLATORE cultive un climat de haine raciale à l'encontre de la famille paternelle de Rose, créant ainsi un environnement hostile et malsain pour l'enfant.</b>	D118
Fausse accusation de piratage informatique	• <b>Le 8 juin 2012 M<sup>me</sup> UCCELLATORE porte plainte contre M. REISS pour « piratage informatique » avant de se contredire au même sujet devant le Juge aux Affaires Familiales, où elle s'oppose à la demande légitime de M<sup>me</sup> REISS, la grand-mère de Rose, d'un droit de visite et d'hébergement.</b>	D129 et D138

Depuis plus de deux ans Rose, un enfant de six ans, est privée de son père, condamnée à l'aliénation parentale et à l'antisémitisme de sa mère. Depuis 808 jours M. REISS est privé de sa fille. Tous les deux sont privés de leur droit à la vie privée et familiale. Jusqu'aujourd'hui M<sup>me</sup> UCCELLATORE viole impunément la Loi. M. REISS demande enfin la Justice, la condamnation de la **Partie Civile de mauvaise foi** pour dénonciation calomnieuse.

\* M. REISS souhaite rappeler au Tribunal tous les arguments développés dans son [courrier du 21 mars 2012](#).